GROUPE

10

HERBICIDE

FBN Glufosinate 150 SN

Herbicide et desséchant

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

PRINCIPE ACTIF: glufosinate-ammonium......150 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 34718

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1 L – Vrac

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Peut irriter la peau. Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 24 heures.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur approuvée par le NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants, les lunettes de protection et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre. NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter que la pulvérisation ne dérive sur les autres plantes. ATTENTION : Ne pas mélanger FBN Glufosinate 150 SN avec des pesticides, des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette. UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Afin de réduire le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue. La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande filtrante de végétation entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer en dessous du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser. Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

GROUPE 10 HERBICIDE

FBN Glufosinate 150 SN

Herbicide et desséchant

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 34718

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1 L – Vrac

Herbicide et Desséchant FBN Glufosinate 150 SN

| Table des matières : | | Section numéro : |
|----------------------------|--|------------------|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | Le produit | 1 |
| | 1 | Т. |
| SÉCURITÉ ET | Mises en garde, vêtements et | 2 |
| MANUTENTION | équipement protecteurs | |
| | Premiers soins et renseignements toxicologiques | 3 |
| | Mises en garde environnementales | 4 |
| | | 5 |
| | Entreposage Élimination | 6 |
| | Elimination | |
| MODE D'EMPLOI | Utilisation en postlevée : Cultures, mauvaises herbes, doses et périodes d'application | 7 |
| | Suppression dans le canola | 7.1 |
| | Suppression dans le soya | 7.2 |
| | Suppression des repousses dans les framboisiers | 7.3 |
| | Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles | 7.4 |
| | Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité | 7.5 |
| | Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ | 7.6 |
| | Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes | 7.7 |
| | Mélanges en réservoir | 8 |
| | Utilisation comme desséchant : Cultures, mauvaises herbes, doses et périodes d'application | 9 |
| | Directives d'application et mises en garde | 10 |
| | Emploi comme desséchant | 10.1 |
| | Suppression des repousses dans les framboisiers | 10.2 |
| | Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles | 10.3 |
| | Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ | 10.4 |
| | Zones tampons sans pulvérisation | 11 |
| | Recommandations sur la gestion de la résistance | 12 |
| | Directives de mélange | 13 |
| | Nettoyage du pulvérisateur | 14 |
| | Alimentation du bétail, délais d'attente, délai avant la plantation (DAP) | 15 |
| | Avis | 16 |

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est un herbicide non-sélectif.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et soja ou les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}].
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides dans le canola, l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le mais tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
 L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN desséchera les mauvaises herbes
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN se décompose rapidement dans le sol.

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique seulement :

- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) sur les haricots secs.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les bleuets nains, les fraises et sous les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes ou à la percée du sol pour les pommes de terre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut provoguer une irritation des yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif ou fatal si absorbé par la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Nocif si avalé.
- Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 24 heures.

Vêtements et équipement protecteurs :

 Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur approuvée par le NIOSH avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les

pesticides OU une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants, les lunettes de protection et un respirateur ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

- Si appliqué comme un mélange en cuve, suivre les mesures les plus rigoureuses en matière de précautions EPI énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pendant les opérations de mélange/chargement et pour réparer ou ajuster le pulvérisateur et les buses. NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Section 3: Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

- En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à une intubation trachéale et un lavage gastrique, suivi d'une administration de charbon activé et de sulfate de sodium.

Section 4 : Mises En Garde Environnementales

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau et les plans d'eau ouverts par application directe, dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.
- Éviter que la pulvérisation ne dérive sur les plantes sensibles et sur les zones non ciblées.
- UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.
- Afin de réduire le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue.
- La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

Section 5 : Entreposage

• Ne pas entreposer en dessous du point de congélation.

- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la
- consommation humaine ou animale.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son site autorisé de CleanFARMS ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente ou (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisé :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

UTILISATION EN POSTELEVÉE

Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et doses

7.1: CANOLA

- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}].
- Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink) cultivé à partir de semences certifiées.
- L'application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.
- Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Se reporter au tableau de mauvaises herbes/doses d'application dans cette étiquette.

- Pour la suppression/répression des mauvaises herbes à levées tardive ou en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes, réappliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN.
- On peut faire jusqu'à trois applications de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, chacune à une dose maximale de 4,0 L/ha. L'application troisième doit se faire avant la montée en graines du canola.
- Ne pas appliquer plus qu'un total de 12 L/ha par année.
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- Pour l'emploi sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium et glyphosate (exemple : variétés de canola portant la mention LibertyLink et Roundup Ready ou TruFlex ou Optimum Gly sur l'étiquette) : l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN devrait être appliqué dans un programme séquentiel avec glyphosate pour la suppression efficace des mauvaises herbes. Le mélange en cuve de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN avec glyphosate, peut entraîner une suppression réduite sur certaines espèces de mauvaises herbes.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 4 L/ha.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola [exemple : variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink^{MD}] sur l'étiquette pour la production de semence de canola hybride.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le mais tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- **Note** : Le mais doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les instructions générales sur la présente étiquette.

7.2 : SOJA

- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés de soja tolérant le glufosinate-ammonium [exemple : variétés portant la mention LibertyLink^{MD}].
- L'application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN sur les variétés de soja non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.
- Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture à raison de 2 L à 3,33 L/ha.
- Une deuxième application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être faite dans les champs de soja ayant reçu un traitement initial à une dose maximal de 3,33 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.

> Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines de la culture.

- Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja.
- Ne pas appliquer plus de 6,67 L/ha dans une même saison.

7.3 : Suppression des repousses dans les framboisiers

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

| CULTURE | RECOMMANDATIONS | DOSE | | | | | |
|---------------------------------|---|------------------------------------|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| FRAMBOISIERS | L'herbicide et desséchant FBN | APPLICATION À LA VOLÉE | | | | | |
| (framboisier établis seulement) | Glufosinate 150 SN est | 6,67 L/ha | | | | | |
| , | recommandé pour la suppression | | | | | | |
| | des repousses dans les | APPLICATION PAR BANDE | | | | | |
| | framboisiers établis. Appliquer | Ajuster la dose d'application par | | | | | |
| | lorsque les pousses ont environ | hectare à la volée | | | | | |
| | 10 à 20 cm de haut. NE PAS | proportionnellement à la largeur | | | | | |
| | appliquer sur les plants faibles ou | de la bande pulvérisée. Utiliser | | | | | |
| | immatures. NE PAS appliquer | la formule suivante pour | | | | | |
| | par voie aérienne. | calculer la dose d'application | | | | | |
| | | par bande par hectare : | | | | | |
| | FORMULE POUR CALCULER LA | DOSE D'APPLICATION | | | | | |
| | PAR BANDE PAR HECTARE : | | | | | | |
| | Dose d'application par bande par h | ectare = (largeur de la bande ÷ | | | | | |
| | largeur du rang) x dose d'application | | | | | | |
| | Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre | | | | | | |
| | de largeur de bande | | | | | | |
| | $(0.61 \text{ m} \div 3.05 \text{ m}) \times 6.67 \text{ L/ha} = 1.3 \text{ par bande}$ | 33 L/ha pour la dose d'application | | | | | |

MISE EN GARDE: Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.

Note: Pour les directives d'application, consulter la section 10.2.

7.4 : Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles - L'Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

| OULTURE DECOMMANDATIONS DOOF | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| CULTURE | RECOMMANDATIONS | DOSE | | | | | | | | |
| POMMES | L'herbicide et desséchant FBN | PULVÉRISATEURS À | | | | | | | | |
| ABRICOTS | Glufosinate 150 SN est | MOTEUR OU ACTIONNÉS | | | | | | | | |
| CERISES (douces ou sûres) | recommandé pour la | PAR TRACTEUR | | | | | | | | |
| BLEUETS EN CORYMBE | suppression des mauvaises | | | | | | | | | |
| RAISINS | herbes dans les vergers et les | Appliquer l'herbicide et | | | | | | | | |
| NECTARINES | vignobles établis. | desséchant FBN Glufosinate | | | | | | | | |
| POIRES | | 150 SN à raison de 2,7 à 5 | | | | | | | | |
| PRUNES | L'herbicide et desséchant FBN | L/ha pour supprimer les | | | | | | | | |
| PÊCHES | Glufosinate 150 SN peut être | graminées annuelles et les | | | | | | | | |
| LES MEMBRES DU | appliqué avec de l'équipement | mauvaises herbes à feuilles | | | | | | | | |
| GROUPE DE CULTURES 14- | terrestre (rampe), des pistolets | larges. Appliquer autour de la | | | | | | | | |
| 11 : NOIX, Y COMPRIS | pulvérisateurs ou des | base des arbres et des vignes. | | | | | | | | |
| LES NOIX : | pulvérisateurs à pompe à | | | | | | | | | |
| - AMANDE, | volume élevé et des | PULVÉRISATEURS À | | | | | | | | |
| - FAÎNE, | pulvérisateurs à dos. NE PAS | PRESSION ET | | | | | | | | |
| - NOIX DE NOYER | appliquer par voie aérienne. | PULVÉRISATEURS À DOS | | | | | | | | |
| CENDRÉ, | | | | | | | | | | |
| - CHÂTAIGNE, | Pour la suppression de | Mélanger l'herbicide et | | | | | | | | |
| - AVELINE, | mauvaises herbes | desséchant FBN Glufosinate | | | | | | | | |
| - NOIX DE CARYER, | précises avec l'herbicide et | 150 SN à raison de 27 à 50 mL | | | | | | | | |
| - PACANE, | desséchant FBN Glufosinate | de produit par 10 litres de | | | | | | | | |
| - NOIX DE NOYER, | 150 SN, consulter la | solution de pulvérisation pour | | | | | | | | |
| - CHÂTAIGNE DE | section 7.6. | supprimer les graminées | | | | | | | | |
| CHINQUAPIN, | | annuelles et les mauvaises | | | | | | | | |
| - NOIX DE CHÊNE À GROS | Des traitements répétés | herbes à feuilles larges. | | | | | | | | |
| FRUITS, | peuvent être nécessaires pour | Appliquer autour de la base | | | | | | | | |
| - NOIX DE GINGKO, | supprimer les nouvelles | des arbres et des vignes. | | | | | | | | |
| - NOYER DU JAPON, | pousses de mauvaises herbes | | | | | | | | | |
| - MARRONNIER DU | annuelles. Ne pas faire plus de | | | | | | | | | |
| | 2 applications par année. | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

| JAPON, - PIGNON DE PIN | Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison. |
|---------------------------|--|
| | Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves. |
| | Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour une suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être mélangé en réservoir avec PRINCEP® NINE-T® ou Simadex®. (voir la section 8 pour les directives de mélange en réservoir.) |

Note: Pour les directives d'application, consulter la section 10.3.

7.5 : Suppression des mauvaises herbes dans les cultures homologuées pour usage limité – L'Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

| prete a une application generalis | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| CULTURE | RECOMMANDATIONS | DOSE |
| Bleuets nains | L'herbicide et desséchant FBN | PULVÉRISATEURS À |
| (Application | Glufosinate 150 SN est | MOTEUR OU |
| en période de dormance) | recommandé pour la | ACTIONNÉS PAR |
| | suppression des mauvaises | TRACTEUR |
| | herbes dans les bleuets nains | |
| | en période de dormance dans | Appliquer l'herbicide et |
| | l'année sans fruits. | desséchant FBN Glufosinate |
| | | 150 SN à raison de 2,7 à 5 |
| | Pour la suppression de | L/ha pour supprimer les |
| | mauvaises herbes précises | graminées annuelles et les |
| | avec l'herbicide et desséchant | mauvaises herbes à feuilles |
| | FBN Glufosinate 150 SN, | larges et pour réprimer les |
| | consulter la section 7.7. | mauvaises herbes vivaces. |
| | | |
| | L'herbicide et desséchant FBN | Appliquer l'herbicide et |
| | Glufosinate 150 SN peut être | desséchant FBN Glufosinate |

appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.
NE PAS appliquer par voie aérienne.

L'application à la volée doit être faite aux les plants de bleuets nains en période de dormance. Le champ de bleuets doit être entrer dans la phase de la taille (l'année de croissance végétative) dans la saison qui suit l'application. L'application à la volée peut être faite après la chute des feuilles de bleuets, tard à l'automne de l'année de récolte (l'année de production) mais avant l'apparition des nouvelles pousses de bleuets en printemps après la taille.

Éviter le contact de la solution. la dérive ou le brouillard de pulvérisation de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux plants. Seuls les pousses avec une écorce brune mature devraient être pulvérisés ou les plants de bleuets devraient être taillés avant l'application. Le contact de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN avec une partie autre que l'écorce mature des plantes peut entraîner des dommages graves.

L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être mélangé en réservoir avec Sinbar WDG ou Velpar DF pour supprimer des mauvaises herbes énumérées sur les étiquettes respectives, y compris la suppression ou la suppression améliorée de l'épervière, la petite oseille et beaucoup de graminées annuelles et vivaces. Ne pas faire plus d'une application par année lorsqu'on utiliser un mélange en réservoir avec Sinbar WDG ou Velpar DF. (voir la section 8 pour les directives de mélange en réservoir.)

150 SN dans un volume minimum de 110 litres d'eau à l'hectare. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS

Mélanger l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer en pulvérisation dirigée si les nouvelles pousses ont levées.

Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles.

Ne pas faire plus de 2 applications de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.



Fraises

(à jours neutres et d'été)

L'application peut être effectuée sur les fraises soit à l'automne, printemps ou en saison. Consultez la section 7.7 pour les mauvaises herbes et le mode d'emploi général pour un contrôle optimal.

L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué comme traitement en bande au centre du rang seulement en utilisant un pulvérisateur avec écran protecteur.

Les doses énumérées dans la section 7.7 sont destinées à

une application de pleine surface. Ajuster les doses d'application de pleine surface à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée. Employer la formule dans la section 7.3 pour calculer la dose à l'hectare en bande.

Éviter le contact de la bouillie, dérive ou brouillard de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, avec les plants de fraise puisque des dommages importants à la culture pourraient survenir.

Des traitements successifs peuvent être nécessaires pour éliminer la nouvelle cohorte de mauvaises herbes annuelles en germination. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit total dans une saison.

L'herbicide et dessechant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué avec un équipement de pulvérisation terrestre (rampe), ou pulvérisateurs de type manuel à pompe et à dos. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Lorsque l'application se fait avec un pulvérisateur actionné par tracteur, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans un volume minimal de 150 L d'eau par hectare. Pour un traitement utilisant un pulvérisateur de type manuel à pompe ou à dos, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans un volume d'eau de 10 litres par 100 m² afin de procurer un recouvrement uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Assurez-vous que la pression de pulvérisation est maintenue lors de l'application.

Ne pas récolter la culture traitée 1 jour après l'application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276) or www.fbn.com.

7.6 : Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champL' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé.

Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

| CULTURE | RECOMMANDATIONS | DOSE |
|--|---|--|
| ASPERGES (sol rassis, semis direct) | L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises | Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application. Consulter la section 7.7 pour les mauvaises |
| ASPERGES (lits établis après la récolte) | herbes à feuilles larges. L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué après la récolte des tiges. | herbes supprimées. NE PAS appliquer par voie aérienne. |
| CAROTTES, LAITUE, OIGNONS (sol rassis) | L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges. | |
| POMMES DE TERRE (percée du sol) | Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN au plus tard à la percée du sol afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles, l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être mélangé avec Lexone DF®. Voir la section 8 pour les directives de mélange en réservoir. | |

Note : Pour les directives d'application, consulter la section 10.4.

7.7 : Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes

MAUVAISES HERBES SENSIBLES: L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN. L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN donnera la meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

| MAUVAISE HERBE | STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE | | | | | | | | | |
|----------------------|---|---|---|---|---|---|--------|--------|-----------|--|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 1,33 L/ha | |
| Saponaire des vaches | | | | | | | | | | |
| Sétaire verte | talles | | | | | M | aximun | n de 3 | | |

| MAUVAISE HERBE | STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE | | | | | | | DOSE | |
|----------------|---|---|---|---|---|---|---|------|--------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 2 L/ha |
| Échinochloa | | | | | | | | | |

| pied-de-coq | | |
|---------------------|----------------------|--|
| Renouée persicaire | | |
| Chénopode blanc | | |
| Soude roulante | Jusqu'à 8 cm de haut | |
| Renouée | | |
| Tabouret des champs | | |
| Lin spontané | Jusqu'à 8 cm de haut | |
| Moutarde des champs | | |

| MAUVAISE HERBE | | STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE | | | | | | | | | |
|-----------------------------|------|---|--------|---------|----------|---------|----------|----------|-----------|--|--|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 2,67 L/ha | | |
| Chardon des champs 1 | Jusq | ı'à 10 | cm de | haut | | | | | | | |
| Stellaire moyenne | | | | P | aires d | de feui | lles | | | | |
| Ortie royale | | | P | aires d | le feuil | les | | | | | |
| Kochia à balais | Jusq | ı'à 8 c | m de l | naut | | | | | | | |
| Laiteron des champs | | | | | | | | | | | |
| vivace | | | | | | | | | | | |
| Chiendent ¹ | | | | | | | | | | | |
| Amarante à racine | | | | 1 | | | | | | | |
| rouge | | | | | | | | | | | |
| Mauve à feuilles | | | | I | | | | | | | |
| rondes | | | | ı | | | | | | | |
| Matricaire maritime | Jusq | Jusqu'à 10 cm de haut | | | | | | | | | |
| Bourse-à-pasteur | | | | | | | | <u> </u> | | | |
| Orge spontanée ² | | | | N | 1aximu | ım de 2 | 2 talles | 3 | | | |
| Blé spontané | | | | N | 1aximu | ım de 2 | 2 talles | 5 | • | | |
| Renouée liseron | | | | | | | | | | | |

| MAUVAISE HERBE | ST | ADE DE | DOSE | | | | | | |
|-------------------------|------|-----------------------|----------|-------|----------------|------|--------|-------|-----------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 3,33 L/ha |
| Gaillet gratteron | | | Vertic | illes | | | | | |
| Pissenlit | Ros | ette d | de 1 à | 15 c | m | | | | |
| Sagesse des chirurgiens | Jusc | Jusqu'à 10 cm de haut | | | | | | | |
| Ortie royale | | | | F | Paires | de f | euille | :S | |
| Stramoine commune | | 4 | / | | | | | | |
| Chiendent 3 | | 4 | | | | | | | |
| Érodium cicutaire | | | | | | | | | |
| Folle avoine | | | |] / | / laxim | um d | de 2 t | alles | |

| MAUVAISE HERBE | S | TADE DE | DOSE | | | | | | |
|-----------------------------|-----|---------------------|-------|------|-----|---|---|---|-----------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 3,33 L/ha |
| Populations élevées | | | | | | | | | |
| Chardon des champs 1 | Jus | qu'à 1 | 10 cm | de h | aut | | | | |
| Chiendent 1 | | | | | | | | | |
| Orge spontanée ² | | Maximum de 2 talles | | | | | | | |
| Blé spontané | | Maximum de 2 talles | | | | | | | |
| Renouée liseron | | | | | | • | • | | |

| MAUVAISE HERBE | STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE | | | DOSE | | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|---|------|---|---|---|---|--------|
| HERDE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 4 L/ha |
| Chardon des champs ⁴ | Jusqu'à | Jusqu'à 10 cm de haut | | | | | | | |
| Stramoine commune 5 | | | | | | | | | |
| Chiendent ⁶ | | | | | | | | | |
| Brome du Japon 7 | de la 16 | de la 1er talle | | | | | | | |
| Brome de toits ⁷ | de la 16 | Jusqu'à l'apparition de la 1er talle | | | | | | | |

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes – L' Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

2,7 à 4 L/ha:

• Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha:

• Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron

Échelle de dose :

- Utiliser la dose élevée lorsque :
- 1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense.
- 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou matures.
- 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou matures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Section 8 : Mélanges en réservoir

- Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.
- Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Pour une efficacité accrue, l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être mélangé en réservoir avec les produits suivants :

CANOLA

| PRODUIT D'ASSOCIATION | DOSE | MODE D'EMPLOI |
|---|----------|---|
| Centurion ^{MD} ou Select ^{MD} | 63 mL/ha | Pour la suppression de l'orge spontanée et de la folle avoine, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 2,67 à 4,0 L/ha avec Centurion ou Select à raison de 63 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles. |
| FBN Clethodim 240 | 63 mL/ha | Dans les provinces des Prairie et à l'intérieur de la Colombie-Britannique Seulement : Pour la suppression de folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée en plus des autres graminées nuisibles |

⁵ Suppression améliorée

⁶ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

⁷ Brome germiné au printemps seulement; pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer après un traitement en présemis ou non sélectif avec un herbicide au glyphosate.

| | T | |
|---|-----------|---|
| | | et mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à une dose de 2,67 à 4,0 L/ha avec FBN Clethodim 240 à une dose de 63 mL/ha avec l'Adjuvant FBN Clethodim à une concentration de 0,5% v/v. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles. Consulter l'étiquette de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN pour le temps d'application à une dose de 2,67 ou 4,0 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges. |
| | | Dans L'est du Canada et en Colombie-Britannique Seulement : |
| | | Pour la suppression de folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée en plus des autres graminées nuisibles |
| | | et mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'herbicide et desséchant FBN |
| | | Glufosinate 150 SN, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à une dose de 2,0 à 2,5 L/ha avec FBN Clethodim |
| | | 240 à une dose de 63 mL/ha avec l'Adjuvant FBN Clethodim à une concentration de 0,5% v/v. Traiter |
| | | lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 |
| | | feuilles. Consulter l'étiquette de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN pour le temps |
| | | d'application à une dose de 2,0 ou 2,5 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges. |
| | | Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et sur l'étiquette de Centurion ou Select plus l'orge agréable, les bromes du Japon et de toit germinés au printemps appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 3,33 à 4,0 L/ha en mélange en cuve avec Centurion ou Select à raison |
| Centurion ^{MD} ou Select ^{MD} | 190 mL/ha | de 190 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer |
| | | lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur les étiquettes de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, Centurion et Select et lorsque l'orge agréable est de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles et les bromes du Japon et de toit germinés au printemps sont au stade 1 à 6 |
| | | feuilles jusqu'à l'apparition de la 1 ^{er} talle. |

| 2025-01-13 | | |
|--|--|---|
| Facet ^{MD} L + Merge ^{MD} | 0,28 à 0,56 L/ha + 0,5 – 1,0 L/ha | Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron du stade 1 à 6 verticilles, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 3,33 à 4 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha. Les doses élevées de Facet L (0,42 à 0,56 L/ha) vont procurer une répression des cohortes ultérieures de gaillet grateron. Utiliser la dose 0,56 L/ha lorsque les densités de gaillets gratterons sont élevées, lorsque le stade est avancé ou pour un effet résiduel accru. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stade cotylédon à 6 vraies feuilles |
| Facet ^{MD} L + Centurion ^{MD} + Amigo ^{MD} ou Merge ^{MD} | 0,28 à 0,56 L/ha + 63 à 190 mL/ha + 0,5 L/ha | de la culture de canola. Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron du stade 1 jusqu'au stade 6 verticilles et des graminées annuelles, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à raison de 3,33 à 4 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 à 0,56 L/ha, ainsi qu'avec Centurion à raison de 63 – 190 mL/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Amigo ou Merge à raison de 0,5 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stade cotylédon à 6 vraies feuilles de la culture de canola. |
| CLEVER ^{MD} Dry Flowable Herbicide | 62 g/ha | Une amélioration de la suppression des gaillets graterons dans le canola peut être obtenue à l'aide d'une dose de 62 g/ha lorsque mélangé en réservoir avec l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN sur le Canola LibertyLink ou des produits glyphosate (360 g/L équivalent acide (ae) du sel isopropylamine ou 540 g ae/L pour les produits du sel potassium) employer la dose de 667 g ae/ha sur le Canola Roundup Ready [®] . Tous produits glyphosate doivent être homologués pour le traitement après la levée sur les variétées de canola non sensible au glyphosate. Le traitement devrait être fait quand la culture du canola est au stade 2 à 6 feuilles quand les gaillets graterons sont entre le stade du cotylédon et 3 verticilles. |

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus) - L'Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|---|
| Princep Nine-T | 2 à 5 kg/ha | Consulter les étiquettes de |
| Simadex | 4,5 à 9 L/ha | Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|---|
| Princep Nine-T | 25 à 50 g/10 L | Consulter les étiquettes de |
| Simadex | 45 à 90 mL/10 L | Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – L'Est Du Canada Seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|---|
| Princep Nine-T | 4 à 5 kg/ha | Consulter les étiquettes de |
| Simadex | 7,2 à 9 L/ha | Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS:

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|---|
| Princep Nine-T | 40 à 50 g/10 L | Consulter les étiquettes de |
| Simadex | 72 à 90 mL/10 L | Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

BLEUETS NAINS - L'Est du Canada et Colombie-Britannique seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|--|
| Velpar DF | 1,92 à 2,56 kg/ha | Consulter les étiquettes de |
| Sinbar WDG | 1,5 à 2,5 kg/ha | Sinbar WDG or Velpar DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

POMMES DE TERRE - L'Est du Canada ou côte de la Colombie-Britannique seulement:

| Produit d'Association | Dose d'Application | Directives |
|-----------------------|--------------------|---|
| Lexone DF | 750 g/ha | Consulter l'étiquette de Lexone DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. |

L'Intérieur de la Colombie-Britannique :

| Produit d'Association Dose d'Application Directives |
|---|
|---|

| Lexone DF | 350 g/ha | Consulter l'étiquette de Lexone DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes |
|-----------|----------|---|
| | | supprimées. |

Section 9 : Utilisation Comme Desséchant : Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application

- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué comme desséchant , par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne (cultivée pour la semence).
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN peut être appliqué comme dessiccant, au terrestre seulement, sur les haricots communs secs (ne pas appliquer sur les haricots communs secs cultivés pour la semence).
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée).
- La rapidité d'action peut être moindre si le temps est frais (moins de 10° C) et que l'humidité du sol ou de l'air est faible.
- Pour des directives d'application, consulter la section 10.1.

| CULTURE | RECOMMANDATIONS | DOSE |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| LUZERNE (cultivée pour la | Appliquer l'herbicide et | 2,7 L/ha |
| semence) | desséchant FBN Glufosinate | |
| | 150 SN au stade de 50 à 75 % | |
| | de formation des gousses | |
| | (brunes). | |
| | | |
| | NE PAS appliquer plus d'une | |
| | fois par année. | |
| HARICOTS SECS COMMUNS | Appliquer lorsqu'environ 50 à | 2,5 à 3 L/ha ¹ |
| (ne pas appliquer sur les | 75 % des cosses de haricots | |
| haricots secs communs | sont passées naturellement de | |
| cultivés pour la semence) | vert à jaune ou brun. Une fois | |
| 115110 | prête, la culture peut être | |
| L' Est du Canada et | récoltée à la moissonneuse- | |
| Colombie-Britannique | batteuse, au moins 9 jours | |
| seulement | après le traitement. | |
| | Lorsque l'herbicide et | |
| | desséchant FBN Glufosinate | |
| | 150 SN est appliqué sur les | |
| | haricots secs communs au | |
| | stade approprié, il dessèche | |
| | uniformément la culture et les | |
| | mauvaises herbes, facilitant la | |
| | récolte et empêchant les | |
| | taches sur les haricots. Toute | |
| | croissance secondaire sera | |
| | interrompue et les niveaux | |
| | d'humidité de la semence | |
| | seront réduits, permettant une | |
| | récolte plus hâtive. | |

¹ Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Section 10 : Instructions et précautions d'application

Instructions d'application:

• La rapidité d'action de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.

- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- Lorsqu'une échelle de dose est indiquée, la dose la plus élevée doit être utilisée :
 - 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 - 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 - 3. lorsque le temps est frais est sec.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN doit être appliqué avec de l'équipement de pulvérisation entretenu et calibré de façon appropriée, capable de fournir les doses et les volumes recommandés.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Délai avant la plantation (DAP) :

- Aucun délai avant la plantation n'est requis pour le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot sec commun (pas cultivé pour les semences), la luzerne, la carotte, l'oignon et la pomme de terre.
- Délai de 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale, le blé, les autres légumes-racines et légumes-feuilles.
- Délai de 120 jours pour toutes autres cultures.

Mises en garde concernant l'utilisation:

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.
- Les cultures peuvent être endommagées si l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux.
- Éviter le contact avec d'autres plantes désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.
- L'application de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN à des variétés ou les hybrides de canola ou soja non tolérants ou d'autres cultures non tolérantes entraînera des blessures sévères ou la mort de la culture.
- Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des herbicides, utiliser l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN uniquement sur le canola ou soja tolérant le glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink) cultivé à partir de semences certifiées.
- Éviter de pulvériser lorsque le vent risque de faire dériver le produit vers des plantes non visées.
- Pour éviter la dérive, garder la buse de pulvérisation le plus bas possible et pulvériser par temps calme.

Instructions relatives à l'application terrestre :

• S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et d'eau avant de débuter l'épandage.

- Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage.
- Consulter les sections 7, 8 (postlevée) et 9 (desséchant) pour connaître la dose et la période d'application appropriée.
- Aux fins de la dessiccation seulement, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.
- Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- Suivez les zones tampons sans pulvérisation pour l'application terrestre.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et la dose d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés. L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Faire preuve d'une extrême prudence durant l'application aérienne d'un insecticide, d'un herbicide ou d'un fongicide. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. Suivre le mode d'emploi à la lettre.
- Lorsque l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de pastilles de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium: Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 55 L d'eau/ha.
- Volume d'eau pour l'utilisation comme desséchant seulement : Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.
- Application par pulvérisation aérienne: NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de L'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par

les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor

• Suivez les zones tampons sans pulvérisation pour l'application par pulvérisation aérienne.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie :

 Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

10.1 : Directives d'application pour l'emploi comme desséchant

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 110 L/ha d'eau, à une pression de 275 kPa et à une vitesse au sol de 6 à 8 km/h. Si des clapets de non-retour sont utilisés, appliquer à 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour obtenir un épandage optimal et une très bonne pénétration du couvert végétal.

Lorsque le couvert est dense ou que l'infestation de mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisation des volumes de pulvérisation plus élevés. Dans ces conditions, appliquer 170 à 220 L/ha d'eau.

Application aérienne volume d'eau pour l'utilisation comme desiccant seulement : Si le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, si utilisant l'application aérienne, appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 33 à 55 L/ha d'eau.

10.2 : Directives d'application pour la suppression des repousses dans les framboisiers

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pressions de pulvérisation et de buses qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

10.3 : Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 M² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

10.4 : Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ

Appliquer l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Section 11 : Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise- vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

| | | Zones tampons sans pulvérisation (m) requises pour la protection des : | | |
|---------------------------|--|--|---------------------|-----------|
| Méthode d'application | Culture | Habitats d'eau douce d'une profondeur : | | Habitat |
| | | Inférieure à 1 m | Supérieure à 1 m | terrestre |
| Pulvérisateur agricole | Toutes les cultures sur l'étiquette | 1 | 0 | 1 |
| Voie aérienne | Luzerne, soja (aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante) | 1 | 0 | 20 |
| | Aéronef voilure fixe | 1 | 0 | 35 |
| | Aéronef voilure tournant | 1 | 0 | 30 |

Lorsque les mélanges en réservoir sont permit, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'associations.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 12 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes

ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels del'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

Section 13 : Directives de mélange

L'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré.

Avant d'ajouter l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 14 « Nettoyage du pulvérisateur »).

- 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN.
- 2. Verser la quantité appropriée d'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN.
- 3. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

Instructions de mélanges en réservoir :

Lorsque les mélanges en rèservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

- Lors du mélange en cuve de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir *en premier*, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter *ensuite* l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN.
- L'ajout d'un antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.

l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et Facet L (canola tolérants au glufosinate-ammonium seulement) :

Lors du mélange en réservoir avec Facet L, ajouter toujours l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans le réservoir suivi par Facet L, puis après l'adjuvant Merge.

l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et Centurion ou Select ou FBN Clethodim 240:

Canola tolérant le glufosinate-ammonium seulement

Lorsqu'on mélange en cuve l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN et Centurion ou Select ou FBN Clethodim 240, toujours verser l'adjuvant Amigo ou l'Adjuvant FBN Clethodim dans

le réservoir en premier, **puis** verser l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans le réservoir, suivi de Centurion ou Select ou FBN Clethodim 240.

- 1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 14 « Nettoyage du pulvérisateur »).
- 2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
- 3. Verser la quantité appropriée de l'adjuvant Amigo ou de l'Adjuvant FBN Clethodim. Continuer d'agiter jusqu'à ce que l'adjuvant Amigo ou l'Adjuvant FBN Clethodim soit bien mélangé.
- 4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
- 5. Verser la quantité appropriée de Centurion ou Select ou FBN Clethodim 240 et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
- 6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
- 7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
- 8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
- 9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir la section 14 « Nettoyage du pulvérisateur »).

Section 14 : Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.
- Lorsqu'on utilise des mélanges, consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir des directives de nettoyage additionnelles.

Section 15 : Alimentation du bétail, délais d'attente, délai avant la plantation (DAP)

Alimentation du bétail :

Canola:

- Les grains et fourrages provenant des cultures traitées ne doivent pas servir à nourrir le bétail.
- ATTENTION : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence) .

 Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Soja:

 Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

Délais d'attente :

Canola:

- Lorsque l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est mélangé en cuve avec Centurion ou Select ou FBN Clethodim 240, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement (ou du dernier traitement lorsqu'il y a eu une deuxième application).
- Lorsque l'herbicide et desséchant FBN Glufosinate 150 SN est mélangé en cuve avec Facet L ou Clever^{MD} Dry Flowable Herbicide, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Soja:

• Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du grain de soja.

| Fraises | 1 jour |
|---------------------------|----------|
| Pommes de terre | 9 jours |
| Haricots secs communs | 9 jours |
| Abricots | 14 jours |
| Cerises (douces et sûres) | 14 jours |
| Bleuets en corymbe | 14 jours |
| Nectarines | 14 jours |
| Pêches | 14 jours |
| Prunes | 14 jours |
| Noix | 14 jours |
| Pommes | 40 jours |
| Raisins | 40 jours |
| Poires | 40 jours |
| | |

Section 16 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



MD Tous les produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.